

## METROPOLE AIX-MARSEILLE-PROVENCE

# **NOTE DE SYNTHÈSE RELATIVE AU RAPPORT AU CONSEIL DE TERRITOIRE MARSEILLE PROVENCE**

### **APPROBATION DE LA CRÉATION ET DE L'AFFECTATION DE L'OPÉRATION D'INVESTISSEMENT - "CEYRESTE - AMÉNAGEMENT DU HAUT DE L'AVENUE EUGÈNE JULIEN"**

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit de requalifier et élargir la partie métropolitaine de l'avenue Eugène Julien en impasse sur la commune de CEYRESTE.

Cette voie présente un profil en long très pentu et un profil en travers de 6 mètres de large. Elle dessert plusieurs équipements : camping, centre aéré, terrains de sport. Le plateau faisant office d'aire de retournement est le point de départ de nombreuses randonnées en zone Natura 2000.

Le linéaire de voie à traiter est de 320 mètres linéaires.

Cette voie fait l'objet d'un emplacement réservé à 8 mètres dont les terrains d'assiette appartiennent principalement à la Commune facilitant ainsi la mise en œuvre d'un élargissement qui permettra la réalisation d'une chaussée de 5 mètres de large avec un trottoir unilatéral de 3 mètres. Il conviendra également de prendre en compte la desserte en transport en commun, la nécessité de développer l'offre de stationnement sur la partie haute et la création d'un réseau pluvial aujourd'hui inexistant.

A cet effet, l'opération d'investissement « CEYRESTE – Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien », pour un montant de 1 500 000 €, inscrite au budget 2019 enregistrée dans l'autorisation de programme 191141BP du programme 14 « Voirie Métropole » de la Métropole doit être créée et affectée.

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2019 : 40 000 € TTC

CP 2020 : 200 000 € TTC

CP 2021 : 1 260 000 € TTC

## RAPPORT AU BUREAU DE LA METROPOLE

### Voirie, Espaces Publics et Grands équipements métropolitains

■ Séance du 28 Février 2019

9661

#### ■ Approbation de la création et de l'affectation de l'opération d'investissement - "CEYRESTE - Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien"

• Veuillez saisir à partir de la ligne suivante

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Bureau de la Métropole le rapport suivant :

La Métropole Aix-Marseille-Provence prévoit de requalifier et élargir la partie métropolitaine de l'avenue Eugène Julien en impasse sur la commune de CEYRESTE.

Cette voie présente un profil en long très pentu et un profil en travers de 6 mètres de large. Elle dessert plusieurs équipements : camping, centre aéré, terrains de sport. Le plateau faisant office d'aire de retournement est le point de départ de nombreuses randonnées en zone Natura 2000.

Le linéaire de voie à traiter est de 320 mètres linéaires.

Cette voie fait l'objet d'un emplacement réservé à 8 mètres dont les terrains d'assiette appartiennent principalement à la Commune facilitant ainsi la mise en œuvre d'un élargissement qui permettra la réalisation d'une chaussée de 5 mètres de large avec un trottoir unilatéral de 3 mètres. Il conviendra également de prendre en compte la desserte en transport en commun, la nécessité de développer l'offre de stationnement sur la partie haute et la création d'un réseau pluvial aujourd'hui inexistant.

A cet effet, l'opération d'investissement « CEYRESTE – Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien », pour un montant de 1 500 000 €, inscrite au budget dans le cadre de la première décision modificative de l'année 2019, enregistrée dans l'autorisation de programme 191141 du programme 14.1 de la Métropole doit être créée et affectée.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Bureau de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

• Partie Délibéré

**Le Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence,****Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- Le décret n°2015-1085 du 28 août 2015 portant la création de la Métropole Aix-Marseille-Provence;
- La délibération n°MET 18/9354/CM en date du 13 décembre 2018, portant « délégation de compétences du Conseil de la Métropole au Bureau de la Métropole Aix-Marseille-Provence – Abrogation de la délibération n°HN 009-011/16/CM du 17 mars 2016 ».
- La lettre de saisine de la Présidente de la Métropole ;
- L'avis du Conseil de Territoire Marseille-Provence du 26 février 2019

**Où le rapport ci-dessus,****Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

- **Considérant**

**Considérant**

- Qu'il convient de procéder à la création et à l'affectation pour un montant total de 1 500 000 € TTC de l'opération d'investissement afin de permettre sa réalisation ;

**Délibère****Article 1 :**

Sont approuvées la création et l'affectation de l'opération d'investissement «CEYRESTE – Aménagement du Haut de l'avenue Eugène Julien», pour un montant de 1 500 000 €, rattachée au programme 14.1 Voirie Métropolitaine Code AP 191141

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires seront inscrits au budget primitif 2019.

L'échéancier prévisionnel des Crédits s'établit comme suit :

CP 2019 : 40 000 € TTC

CP 2020 : 200 000 € TTC

CP 2021 : 1 260 000 € TTC

**Article 3 :**

Madame la Présidente de la Métropole Aix-Marseille-Provence, ou son représentant, est autorisée à solliciter des aides financières auprès de l'Union Européenne, l'Etat, le Conseil Régional Provence Alpes Côte d'Azur, le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, les communes membres de la Métropole Aix-Marseille-Provence, l'Agence de l'Eau, l'ADEME, ainsi que tout autre organisme susceptible d'apporter sa contribution, et à signer tout document y afférent, pour la réalisation de ces opérations.

• Fin du Rapport

Pour enrôlement,  
Le Conseiller Délégué  
Espace Public et Voirie

Christophe AMALRIC